

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le six octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELI (à partir de 20h46), Marc BALAT, Julien CASTELNAU, Arne D'AVIGNON.

Excusés : Anne PHILIPPE, Patricia CECCARELLI (jusqu'à 20h46), Julien RIGOLE, Bernard MAGES (pouvoir à Mme CECCARELLI), Patricia ALMENDRA, Serge REGOURD, Pierre CROS.

Convocation du 02 octobre 2023.

M. le Maire demande à M. Antinori de présenter son projet. Ce dernier souhaite installer une micro-brasserie, snack-bar et cinéma à l'ancienne distillerie. Il n'organisera pas de concerts à cause des nuisances pour le voisinage. Il est en attente de financements et du transfert de la licence 3.

M. le Maire lui explique que la commune a déjà un projet d'installation de crèche dans ce bâtiment et cherche aussi des financements. Cependant, il n'est pas opposé au transfert d'une licence supplémentaire sur la commune.

Arrivée de Mme Patricia CECCARELLI à 20h46.

En raison du coût de la licence, M. Antinori hésite à en faire l'acquisition, s'il n'a pas le bâtiment. Il va continuer sa recherche d'un local et M. le Maire s'engage à ne pas répondre à la préfecture concernant le transfert de licence.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu du 08 septembre 2023 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Dénomination des places :

M. le Maire propose de baptiser le stade municipal du nom de l'ancien maire, Marcel Mercadier. Le conseil municipal donne son accord.

Délibération reçue à la Préfecture le

M. le Maire a demandé à M. DÉTRÉ, qui a déjà commencé la cartographie, de se charger de la numérotation des hameaux et lieux-dits.

III-Boulangerie :

M. le Maire informe l'assemblée de l'avancée du projet : dépôt du permis de construire, prévision de consultation des entreprises. Il rappelle la difficulté d'obtenir des financements de la Région.

V-Cabinet médical :

La déclaration préalable a été accordée et la sous-commission d'accessibilité a donné un avis favorable.

M. le Maire demande s'il faut faire des cloisons en placo ou un aménagement plus simple comme dans le local kiné.

L'assemblée estime nécessaire de réaliser une isolation phonique plus importante, pour la confidentialité des 2 médecins et des patients. Certains devis seront donc révisés.

IV-Local kiné :

Le bail et l'état des lieux ont été signés le 5 octobre pour un commencement d'activité au 1^{er} décembre 2023. Le loyer sera de 420 € mensuels + charges, à compter du 1^{er} décembre 2024. Il reste à installer une boîte à lettres et changer la porte d'entrée.

VI-Questions diverses :

-Admission en non-valeur :

La trésorerie demande d'admettre en non-valeur sur le budget principal la somme de 14,95 € correspondant à un reliquat d'impayé sur le dernier loyer de Mme Belin, après déduction de la caution. Le conseil municipal donne son accord.

Délibération reçue à la Préfecture le 08 novembre 2023.

-Local Rouffiac :

Le géomètre va établir un devis pour le bornage des parcelles F 1007 et 1008 que la commune souhaite acquérir.

-Voirie :

M. MERCADIER rappelle qu'il était prévu de refaire les chemins de Renaudez et de Peyrescaves, mais les riverains n'ont pas élagué sur le chemin de Renaudez et celui de Peyrescaves est encombré. En attendant, il propose de refaire la rue du Puech-Bas et une partie de la rue du Moulin.

Il présente le devis établi par l'entreprise ETPL & V :

-chemin de Renaudez : 18 486 € HT

-rue du Puech-Bas : 13 420,70 € HT

-rue du Moulin (jusqu'au garage Roumagnac) : 11 007 € HT.

Il est à noter que le pluvial rue du Puech-Bas s'évacue directement sur la chaussée.

-M. le Maire va faire venir un technicien du Conseil Départemental afin d'étudier l'aménagement de la route de Lez et de réduire la vitesse des véhicules.

-M. MARRE informe l'assemblée que les Verf-Volants de Verfeil-Varen, pratiquant l'ultimate frisbee, sollicitent le prêt du stade le mardi soir d'octobre à mars, car le terrain de foot de Verfeil n'est pas équipé de lumières. L'entretien du stade étant déjà onéreux, le conseil municipal ne donne pas son accord.

-Mme D'AVIGNON propose de faire payer 10 € la séance pour les personnes extérieures à la commune qui utilisent des salles municipales. Elle va préparer les conventions afin que le conseil puisse délibérer lors de sa prochaine séance.

-A l'invitation de M. le Maire, les élus descendent visiter le local kiné.

Séance levée à 22 heures 25.